

Florange (57221)

Arrêté : SGAR n° 2003-340 du 31/07/2003 --- Secteur : Florange (moitié est du territoire)

Seuil Urbanisme : 50 m²

Seuil Affouillements : 50 m²

Seuil Végétation : 10000 m²

Arrêté : SGAR n° 2003-340 du 31/07/2003 --- Secteur : Florange (reste de la commune)

Seuil Urbanisme : 3000 m²

Seuil Affouillements : 3000 m²

Seuil Végétation : 10000 m²

